

COMMUNIQUÉ PRESSE

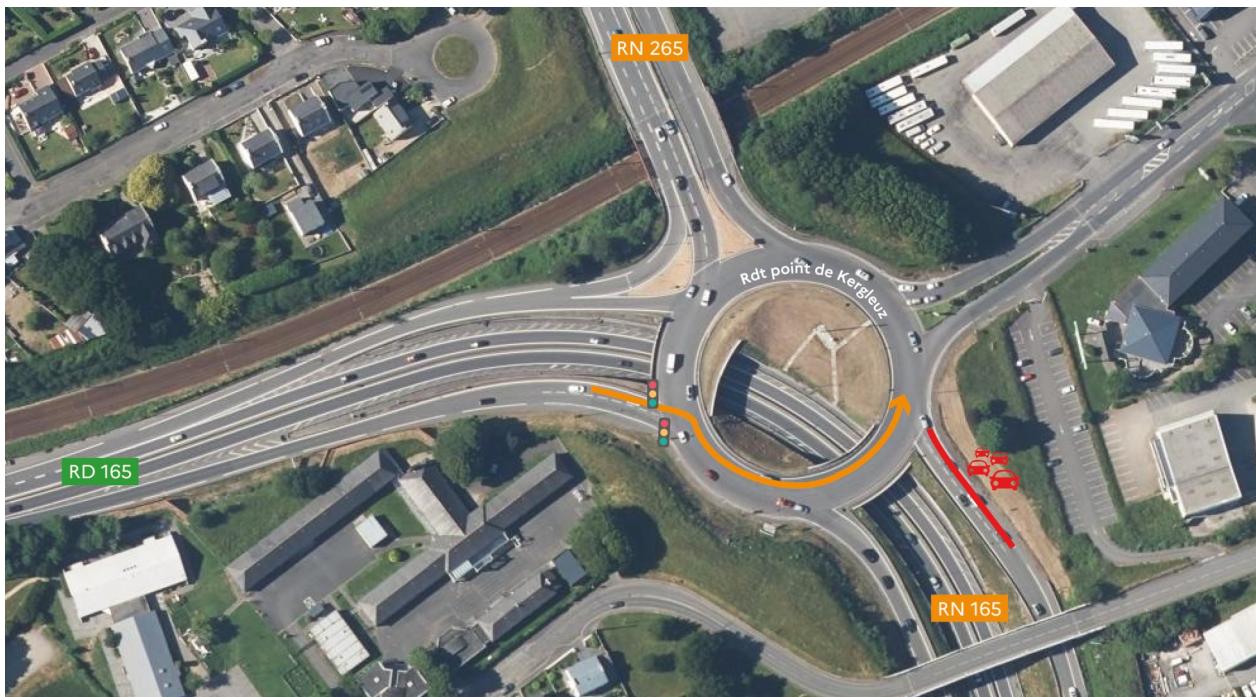
Rennes, le 16 décembre 2025

RN165 / RN265 – Amélioration de l'accès à l'échangeur de Kergleuz

A compter du 12 janvier 2026, la direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest va expérimenter l'installation d'un système de régulation par feux, sur la bretelle de la RD165 de l'échangeur de Kergleuz situé sur la commune de Le Relecq-Kerhuon.

Les conditions de circulations de la RN165 sur ce secteur seront également modifiées.

Cet aménagement a pour objectif de **fluidifier le trafic sur le giratoire de l'échangeur de Kergleuz (entre la RN165 et la RN265) à l'approche de Brest** qui est quotidiennement congestionné. Cette congestion est due à un manque de capacité d'écoulement, notamment lié au fonctionnement du giratoire de Kergleuz, ce qui génère aux heures de pointe du matin, un bouchon et des remontées de files sur le pont de l'Iroise jusqu'au secteur de Plougastel-Daoulas.



Actuellement, les véhicules arrivant de la RD165 (Port de Brest) sur le giratoire et se rendant en direction de Guipavas (RN265) sont prioritaires par rapport aux usagers venant du pont de l'Iroise (RN165), alors que ces derniers sont majoritaires dans l'échangeur.

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest
10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex


**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comment ça marche ?

Le principe est simple : en maîtrisant temporairement le rythme et le volume des entrées de véhicules venant de la RD165, on permet à plus de véhicules venant de la RN165 de s'insérer sur le giratoire. Cela retardera la formation de bouchons sur la bretelle de la RN165 et limitera leur longueur.

Ce fonctionnement particulier de l'échangeur étant caractéristique de l'heure de pointe du matin, **la régulation ne sera activée que de 7h00 à 9h30, du lundi au vendredi.**

En réduisant la longueur des bouchons, notamment sur le secteur de Plougastel-Daoulas, le dispositif contribue également à **améliorer la sécurité des usagers de la RN165.**

La régulation d'accès par feux : un système dynamique et coordonné

Ce dispositif de régulation par feux comprend un feu tricolore, un capteur sous la chaussée et un système de contrôle adaptatif.

Les feux tricolores (un par voie d'insertion sur le giratoire), positionnés juste avant le giratoire sur la RD165, stopperont momentanément le flux des véhicules venant de la RD165 durant plusieurs secondes afin de faciliter l'insertion des véhicules venant de la RN165. Le capteur, implanté dans la chaussée de la RD165, mesurera le niveau du trafic. Si la circulation devient trop dense sur la RD165, la régulation sera interrompue.

Il sera nécessaire de prévoir un abaissement de la vitesse maximale autorisée sur la bretelle à 50 km/h (au lieu de 70 km/h actuellement).

Adaptation de la vitesse sur le pont de l'Iroise :

Également à partir du 12 janvier 2025, dans le secteur du pont de l'Iroise, soit la zone située entre l'échangeur de Keraliou et de Kergleuz, la vitesse limite autorisée sera abaissée à 70 km/h, pour accompagner la mise en place des feux par une fluidification de la circulation en amont et pour réduire le risque d'accident sur ce tronçon.

Direction interdépartementale des routes Ouest

Toute l'année, sur les routes nationales de **Bretagne** et des **Pays de la Loire**, la DIR Ouest est garante de la **mobilité**, de la **sécurité** de millions d'usagers de la route et contribue au **développement des territoires desservis**. Cette mission de service public est portée par 760 femmes et hommes, **fiers** de leurs métiers, **fiers** de faire partie de la DIR Ouest, **fiers** d'être utiles.

La DIR Ouest est un service déconcentré du ministère des Transports.

Pour plus d'informations sur la **DIR Ouest** et ses **actions**, visitez notre site web : diro.fr

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest
10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

